

Sommaire dossier enquête publique PLU

- A** Pièces exigées par les législations et réglementations applicables au plan, à savoir :
- Dossier du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par délibération du conseil municipal n°53/2016 en date du 03 octobre 2016
(c.f. Sommaire détaillé du dossier PLU arrêté par le Conseil Municipal)
- B** Pièces exigées au titre de l'article R123-8 du code de l'environnement
- B1** Evaluation environnementale du PLU et son résumé non technique
(c.f. Rapport de présentation du dossier PLU arrêté par le Conseil Municipal, notamment Chapitres 2, 3, 5 et 7)
- B2** Mention de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le plan
- B3** Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause ; façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet considéré ; décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation
- B4** Avis émis sur le projet (autres que B2)
- B5** Bilan de la concertation publique
- B6** Autres autorisations nécessaires pour mettre en oeuvre le plan au regard de certains articles du code de l'environnement